

Le Président,

Monsieur le Préfet
de la Région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Hôtel de la Préfecture
34032 MONTPELLIER CEDEX 2

BEZIERS, le 10 novembre 2009

BM/mfc
378-09

Objet : Enquête publique du projet de La Vallasse à Montblanc

Monsieur le Préfet,

Le Bureau de la CCI de Béziers-St-Pons réuni le 9 novembre 2009, a souhaité s'exprimer dans le cadre de cette Enquête Publique.

Il émet un avis très réservé sur ce projet pour les raisons suivantes :

- l'emprise est de 33 ha, dont plus de 80% sont en zone agricole, le reste étant en zone naturelle, ce qui entraîne une consommation d'espace excessive, qui n'est pas compatible avec l'exigence de limitation de l'étalement urbain.

Sur le plan économique, l'atteinte portée par ce projet à l'agriculture, dans un secteur où la vocation agricole est affirmée, aura des conséquences néfastes sur les efforts entrepris pour développer l'éco tourisme et l'agriculture raisonnée ;

- le site de la Vallasse se situe au coeur d'une région dominée par le tourisme avec les stations d'Agde, de Vias et de Portiragnes notamment. La dévalorisation du territoire en terme d'image s'inscrit en contrepoint des actions de développement engagées ;

/...

- le site n'est pas desservi par des voies d'accès adaptées : le seul itinéraire d'accès est la RD 28 : contrairement à ce qu'affirme le « résumé non technique » contenu dans le dossier selon lequel « la desserte est très correcte », affirmation qui n'est étayée par aucune donnée, il apparaît que l'augmentation du flux de véhicules généré par le projet est importante puisqu'elle correspond au triplement du trafic actuel. La circulation sur la RD 28 étant d'ores et déjà délicate aujourd'hui, la desserte du site semble donc inadaptée à cette hausse de flux.
- les nuisances aux populations seront fortes dans la mesure où, à Bessan, les premières habitations sont à 200 mètres
- il aura un impact négatif sur la faune et la flore
- il porte une atteinte grave aux paysages : le site est notamment en covisibilité avec le mont Auriol, ainsi qu'avec les châteaux de Coussergues et de Montmarin, certaines vues sur le paysage remarquable environnant peuvent être obstruées
- il utilise des techniques qui semblent ne pas constituer une solution fiable pour le traitement effectif des déchets, notamment pour la part des déchets toxiques mélangés dans les déchets traités et stockés
En particulier, en terme de nuisances à la qualité de l'air, la valorisation par méthanisation n'apporte pas toute satisfaction, d'autant que des études en cours montrent que :
 - ✓ ce système n'élimine pas totalement les produits toxiques dans le compost et le biogaz. La méthanisation pose la question du devenir à long terme de certains plastiques qui contiennent du chlore et des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD). Il n'est pas assuré que ces produits soient réellement inertes après digestion. Leur enfouissement final génère un risque important pour l'environnement.
 - ✓ il y a une différence entre débits calculés et observés. La dynamique d'une décharge est très mal connue. Ni la réglementation ni les connaissances techniques ne permettent de dire quelle est la réelle production récupérable de biogaz
- il fait peser une menace sur les eaux souterraines du secteur et notamment de la nappe Astienne. Le SMETA s'emploie à préserver cette ressource en eau précieuse, mais fragile et un schéma d'aménagement et de gestion des eaux a été prescrit. Le SMETA a pris une position de principe pour interdire toute création de CET dans ce secteur.
- les quantités de déchets qui seront enfouies sont très importantes : mais l'enfouissement ne peut plus être considéré comme une solution compatible avec l'exigence de développement durable pour traiter et valoriser les déchets

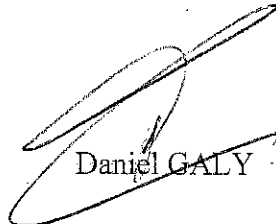
— d'initiative entièrement privée, il ne permettra aucun contrôle de la part des collectivités publiques, ni sur l'origine des déchets, ni sur les conditions de leur admission.

Par ailleurs, il semble que des technologies moins polluantes et donc plus "Durables", présentent de meilleurs rendements environnementaux.

Le Bureau de la CCI a donc souhaité vous faire part de sa position très réservée sur ce projet.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,



Daniel GALY